



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE Séance du 17 Mai 2022

Le mardi 17.05.2022, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 10.05.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés: Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Absents: M. LOQUET Pierre, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire: M. MARTINET Florent.

(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).

Délibération n° 57-2022.

Rénovation de l'éclairage public. Programme LED Haute-Garonne 2026 ++.

Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'Urbanisme, expose :

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 49 points lumineux 150W SHP situés à Grenade :

- Rue du Port Haut: n° 740, 742, 743, 744, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768.
- Rue de Lanoux: n° 937, 938, 939, 944, 945, 946.
- Rue du Tourmalet: 947, 948, 949, 950.
- Rue des Pyrénées: 951, 952, 953, 954, 955, 962, 963, 964, 965, 966.
- Rue de Bethmale: 908, 909, 910, 911, 912, 913.

par des appareils LEDS 40W dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier/résidentiel. Les appareils d'éclairage public LED posés auront les caractéristiques techniques suivantes :

- Appareil d'éclairage public de type fonctionnel routier,
- Couleur gris clair sablé,
- Possibilité de montage latéral ou en top,
- Puissance 40 Watts maximum,
- Abaissement de puissance de 60 % sur une plage horaire -2h/+4h par rapport au point milieu de nuit,
- Driver communiquant,
- Température de couleur 2700 K,
- Photométrie asymétrique routière polyvalente.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	4 314€/an
Factures d'électricité	6 020€/an	1 104€/an
Accused extended préfeques 031-213102320-20220517-57-2022-DE Date de télétransmission : 18/05/2022 Date de réception préfecture : 18/05/2022	6 020€/an	5 418€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Sur proposition de Mme BOULAY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG,
- décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Pour extrait conforme, Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade,